

Cours fowala n°352

QUESTIONS DE RESPONSABILITE ET SECURITE EN FORÊT

12 juin 2024 Posieux et Bois de Moncor FR



Co-organisateurs : Service des forêts et de la nature, Canton Fribourg

Associations porteuses de la Formation continue Forêt et Paysage :

FWV | **SSF**

Fachverein Wald SIA
Société spécialisée de la forêt SIA
Associazione specializzata della foresta SIA



Schweizerischer Forstverein
Société forestière suisse
Società forestale svizzera



aifsi
accademici e ingegneri forestali
della Svizzera italiana

Alumni BFH
HAFL

INFORMATION SUR LE THEME

La population fréquente de plus en plus souvent les forêts. Dès lors, les activités de détente et de loisirs posent des questions en matière de sécurité. D'un côté, il y a la responsabilité individuelle des usagères et des usagers de la forêt. D'autre part, il y a la responsabilité des propriétaires des ouvrages situées à l'intérieur ou autour des forêts. A l'aide d'exemples pratiques, les approches pour l'appréciation de la sécurité et des risques, les devoirs et les contrôles nécessaires, ainsi que les charges et les principales questions de responsabilité seront abordés.

OBJECTIFS DU SEMINAIRE

Ce cours aura les objectifs suivants :

- donner aux participants une vue d'ensemble des aspects de responsabilité et de sécurité en forêt du point de vue des propriétaires et des usagers,
- à l'aide d'exemples pratiques, introduire les approches et concepts de base pour l'appréciation de la sécurité et des risques, les devoirs et contrôles nécessaires, ainsi que les principales questions de responsabilité, en mettant l'accent sur les forêts récréatives

PUBLIC CIBLE

Représentants de propriétaires de forêts et des communes, collaborateurs des services forestiers et des bureaux privés actifs en forêt, acteurs associatifs (activités sportives et récréatives en forêt)

DIRECTION ET INTERVENANTS

Direction du cours :

Marc Choffet, expert en prévention auprès de l'ECAB à Fribourg

Mark Bertogliati, EcoEng SA, ingénieur forestier

Intervenants :

Daniele Graber, vialex Rechtsanwälte AG

Philippe Wohlhauser, Service des forêts et de la nature (Etat de Fribourg)

Julien Stein, Service du paysage et des forêts, OCAN (Canton de Genève)

Bernard Biedermann, Bureau Nivalp SA

Bertrand Zamofing, Corporation Forêts-Sarine et Service des forêts et de la nature (Etat de Fribourg)

PROGRAMME du 12 juin 2024

Dès 8 :30	Accueil, café	
--------------	---------------	--

Programme matin

09:00	Bienvenue	Marc Choffet Mark Bertogliati
09:10	Introduction et vue d'ensemble Responsabilités lors d'activités de loisirs et de détente en forêt Appréciation de la sécurité et du risque Devoir de diligence et contrôles Recommandations pour les propriétaires de forêt et les gestionnaires. Discussion	Daniele Graber
10:30	Expériences des Cantons FR : Directives, tâches et responsabilités Aides à l'exécution et outils	Philippe Wohlhauser
11:15	GE : Directives, tâches et responsabilités L'expérience du plan de gestion des forêts sous contraintes de sécurité	Julien Stein Bernard Biedermann
12:00	Repas	

Programme après-midi

13:15	Excursion et présentation de cas pratiques dans la Forêt de Moncor et pondération des dangers pour les différentes infrastructures et objets. Etudes des cas en forêt.	Tous Bertrand Zamofing
15:15	Discussions finales et fin du cours	

INFORMATION SUR LE LIEU ET SUR L'ORGANISATION

DATE, LIEU ET HORAIRE

Date : **12 juin 2024** : 09h00; fin : 15h45

Lieu : Grangeneuve (IAG), Posieux FR

Après-midi : Bois de Moncor FR et Scène forestière (<https://auboisdemoncoeur.ch>)

LANGUE

Le cours se déroule en français.

FINANCE D'INSCRIPTION

CHF 400.00 par personne

CHF 350.00 par personne (membre des associations porteuses et partenaires)

CHF 75.00 pour les étudiants

Documentation, repas et café compris.

DOCUMENTATION

Une documentation comprenant les présentations des intervenants et des compléments relatifs au thème traité seront mis à disposition sur une plateforme de téléchargement.

INSCRIPTION

Inscription via Internet : www.fowala.ch, **délai d'inscription : 19.05.2024**. Les personnes inscrites recevront une confirmation, ainsi que des informations détaillées sur le séminaire.

DESISTEMENT

En cas d'annulation moins de 20 jours avant le cours, la moitié de la finance d'inscription sera facturée. Si elle a lieu moins de 5 jours avant, ou si la personne est absente, la totalité du montant sera facturé.

INFORMATION

Secrétariat du séminaire : Formation continue Forêt et paysage; Tél.: +41 32 466 22 20; e-Mail : info@fowala.ch.

Avec le soutien financier de l'Office fédéral de l'environnement OFEV

Co-organisateur



Service des forêts et de la nature

Certificat



Internationalen Qualitätszertifikat für Weiterbildungsinstitutionen
Certificat suisse de qualité pour les institutions de formation continue
Certificato italiano di qualità per istituzioni di formazione continua